

ETAIENT PRESENTS : Simon ALBERT - Laurent BORDEL - Noël CATHELIN - Christophe DEGLISE - Jocelyne DESCOLLONGES - Emmanuel GINET - Melvyn GIRAULT - Jean-Jacques LANDRIEUX - Cristinne URBIN - Bernard VIVIER.

ABSENTS EXCUSES : Frédéric GIROUD - Céline THEVENOUX

Date de convocation : 1^{er} juillet 2016

Secrétaire de séance : Jocelyne DESCOLLONGES.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 2 JUIN 2016

Les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, approuvent le compte-rendu de la séance du 2 juin 2016.

II – FINANCES COMMUNALES

1° Plafonnement des factures eau suite à constat d'une augmentation anormale

Les derniers relevés de compteurs ont mis en évidence, chez certains abonnés, une importante consommation d'eau due à des fuites après compteur. Un dispositif de plafonnement de facture suite à une augmentation anormale du volume consommé est applicable conformément à l'article 21 du règlement du 26/06/2013 du service de distribution de l'eau.

Les usagers concernés par cette situation ont été informés individuellement par courrier et il leur revient de donner les suites demandées afin de bénéficier d'un dégrèvement.

2° Décision modificative

Le conseil municipal approuve, pour le budget eau, la décision modificative n° 2 de transfert de crédit du compte 61523 excédentaire au compte 678 déficitaire.

3° Restes à recouvrer

Les services de la Trésorerie ont transmis l'état des restes à recouvrer au 30 juin 2016 et indiquent que de nouvelles vagues de poursuites ont été lancées à l'encontre des usagers qui n'auraient pas acquitté leurs factures eau et assainissement.

4° Contrats d'assurance

Monsieur le Maire indique que les divers contrats en cours, hors la protection juridique, arrivent à terme en fin d'année et ne seront pas prolongés avec le prestataire actuel.

5° Salle polyvalente

Les Conseillers adoptent, à compter du 1^{er} août 2016, la modification des modalités et tarifs de location de la salle polyvalente, fixées :

pour les particuliers lhuisards :

- 50 € pour une journée
- 120 € pour 3 jours consécutifs
- 30 € par journée supplémentaire

pour les particuliers hors LHUIS, mais du territoire de l'ex canton :

- 110 € la journée
- 300 € pour 3 jours consécutifs
- 90 € la journée supplémentaire

III – AFFAIRES SCOLAIRES

1° Extension cour arrière du groupe scolaire

Les travaux d'extension de la cour arrière seront réalisés début/courant août :

- pour partie (élagage/broyage) par les agents communaux
- pour le principal par une entreprise extérieure pour le montant TTC de 3321.60 €

2° Contrôle des entrées au groupe scolaire

Les accès au groupe scolaire devant être fermés durant les heures de cours et de garderie périscolaire, le portillon d'accès sera équipé d'une serrure électrique avec interphone.

3° Effectifs

Au 30 juin, 111 élèves sont inscrits pour la rentrée du 1^{er} septembre.

4° Transport scolaire retour Belley – Lhuis

L'adjoite en charge des affaires scolaires informe les élus que les nouveaux horaires des transports mis en place par le service des Transports du Département ont provoqué le mécontentement de l'ensemble des parents et de l'équipe enseignante.

Le conseil municipal apporte son soutien aux parents d'élèves concernés qui protestent contre l'allongement des journées induit par le retardement du transport retour.

III – URBANISME

1° Révision POS-PLU

Les comptes-rendus des réunions du 06 juin et 07 juillet ont été communiqués aux conseillers municipaux.

La phase d'analyse s'est poursuivie par le diagnostic environnemental.

Un état des lieux des zones environnementales particulières a été présenté par l'agence ECOTOP, en charge du volet environnemental.

2° Permis d'aménager sur Certelles Sud

Le positionnement à adopter par la commune concernant ce projet a été débattu. Une concertation entre le porteur de projet et les représentants de la commune est à poursuivre avant prise de décision par la municipalité.

IV – RESEAUX-VOIRIE-TRAVAUX DIVERS

1 ° Rue de Vernans- rue des Moulins :

La mise en enrobés est terminée.

Monsieur le Maire, au nom de la commune, remercie les adjoints et agents communaux pour leur forte implication pour l'exécution des travaux préparatoires et le suivi des travaux de la mise en enrobé.

Les travaux de mise en enrobé pour un coût estimatif, hors prestations supplémentaires, de 66.700 € HT, seront portés par la CCRCP dans le cadre de l'exercice de la compétence voirie communautaire.

Le revêtement de routes communales ayant été refait et étant devenu plus « roulant » il a été relevé que des engins agricoles de fortes charges circulaient maintenant à vitesse plus élevée, notamment dans les virages, avec création d'amorces de dégradations précoces du revêtement.

Le monde agricole sera alerté sur cette situation afin qu'une modération/adaptation de la vitesse au contexte des passages particuliers soit appliquée, pour le maintien du bon état de la voirie.

2° Travaux divers

Des rails d'écoulement ont été placés sur divers chemins communaux.

3° Station du Vernay

Le remplacement d'une pompe sera réalisé pour un cout de 6190 €.

4° Travaux d'élagage

L'entreprise DUMONT procédera à l'élagage des chemins communaux en juin et septembre.

RAPPEL : Il est rappelé que les travaux d'élagage des arbres et haies des propriétés riveraines des voies communales et rurales incombent aux propriétaires. En cas de non-exécution, par ces propriétaires, la commune peut procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage nécessaires en mettant à la charge des propriétaires les frais afférents aux travaux.

5° Mur du cimetière

Après étude des différents devis reçus, le conseil municipal décide de confier la réalisation des travaux de réfection du mur du cimetière, côté caserne des pompiers, à l'entreprise VUILLEROD, qui a présenté l'offre la mieux disante pour un coût de 24.268,80 € TTC.

Un délai de réalisation courant jusqu'au 15 octobre a été retenu.

VI – FUSION DES COMUNAUTES DE COMMUNES

Monsieur le Maire présente les dernières évolutions à savoir qu'au vu des situations de blocage rencontrées à la mise en œuvre de la fusion des 3 communautés de communes de la Plaine de l'Ain, de la Vallée de l'Albarine et de Rhône Chartreuse de Portes, Monsieur le Préfet a proposé à la commission départementale de coopération intercommunale du 10 juin 2016 de modifier la prescription n°6 du schéma du 23 mars 2016, portant sur la fusion des 3 communautés de communes, et de prévoir désormais une extension du périmètre de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

Ainsi le projet de fusion, avec tous les droits et devoirs pour les 3 communautés de communes est caduc et les communes ont à délibérer individuellement pour solliciter leur intégration au sein de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

Le conseil municipal appelé à délibérer a décidé, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur le projet d'arrêté d'extension du périmètre de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

L'intégration de notre commune devrait être effective au 1^{er} janvier 2017.

Les groupes de travail, appelés à travailler sur tous les aspects pour réussir l'intégration/extension, poursuivront leur collaboration avec l'appui des services de l'Etat à la reprise en septembre.

Monsieur le Maire communique différents documents concernant, les projections de variation de la fiscalité directe locale, les attributions de compensation, le projet de création d'un SIVOM pour reprendre les compétences non reprises par la CCPA étendue.

Informe également l'assemblée, suite à la dissolution au 31 décembre 2016, de la CCRCP :

- des difficultés pour mettre en place le financement des équipements sportifs pour le collège qui devrait « ouvrir » en septembre 2018. Financement qui devait être porté par la CCRCP. Et pour lequel il faut trouver une autre « structure porteuse ».
- de la reprise par les 10 communes de la CCRCP des emprunts contractés, notamment pour l'exercice de la compétence voirie non reprise par la CCPA étendue.

VII – BATIMENTS COMMUNAUX

Le conseil municipal a été appelé à débattre sur une éventuelle cession du fonds de commerce et/ou des bâtiments du restaurant, appartenant à la commune, suite à la réception en mairie d'une nouvelle évaluation par les services de France Domaine.

Les critères de cessions seront communiqués aux gérants actuels.

VIII – DIVERS

1° Retraite aux flambeaux du 14 Juillet

Compte tenu de la faible participation, ces dernières années, des habitants de Lhuis, hors proches des sapeurs-pompiers, il a été décidé, en concertation avec le Chef du Centre de Secours, de ne pas organiser cette année l'habituelle retraite aux flambeaux et le vin d'honneur servi au casernement.

2° Vogue 15 aout

Les préparatifs sont en cours.

La question du transfert vers la place de la gare s'impose de plus en plus.

3° Rugby Club du Canton de Lhuis (RCCL)

Des membres du club vont procéder courant juillet à des travaux d'aménagement d'aires de parking aux abords du stade. La commune fournira les 60 tonnes de matériaux d'empierrement nécessaires à l'opération.

4° Environnement : opération de nettoyage et évacuation des déchets

En réponse à un questionnaire sur les conditions envisagées pour cette opération (point 6 divers du CR du 02 juin 2016) il est indiqué :

- que l'opération ne consiste pas à enlever les encombrants chez les particuliers
- que les déchets ramassés seront évacués vers la déchetterie dans les bennes dédiées

5 ° Remerciements de :

Engrangeons la Musique, la Banque alimentaire et la Croix Rouge Française pour les subventions allouées en 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Compte-rendu co-rédigé par la secrétaire de séance et le Maire.

Informations générales

Mission locale jeune

La Mission Locale jeune Bugey Plaine de l'Ain rappelle qu'elle propose un accompagnement personnalisé aux jeunes du territoire âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, dans des domaines très variés : emploi, orientation, formation, vie quotidienne.

Les informations complémentaires peuvent être obtenues à :

- Mission Locale Jeune Bugey Plaine de l'Ain
4, place Sanville
01500 Ambérieu-en-Bugey
Tél : 04.74.34.61.22
Mail : mlj.amberieu@mljbpa.fr
- Mission Locale Jeune Bugey Plaine de l'Ain antenne de Belley
2, place Père Popielusko
01300 Belley
Tél : 04.79.81.53.75
Mail : mlj.belley@mljbpa.fr

Frelon asiatique

Le frelon asiatique, espèce exotique invasive, est placé sous réseau de surveillance.

Info sur www.fredonra.com

Contacts pour infos :

- GDS 01 Tél : 04.74.25.09.91 Mail : gds01@emra.fr
- FDGDON 01 Tél : 04.74.45.47.24 Mail : fdgdon01@ma01.fr

Appartement Mairie

Le T2 (58 m²) situé au 2^{ème} étage de la Mairie est disponible à compter du 19 septembre 2016.

**Le secrétariat de Mairie sera fermé
les samedis 30 juillet - 06 et 13 août**